

# l'enseignant

L'école libératrice

de la Nièvre

Novembre 2022 - N°121 Supp 4

*SPÉCIAL AED DE LA NIEVRE*

**Au SE-Unsa**

**vos besoins sont nos priorités**

**Pour la CCP des contractuels SURV. et  
ACC. de DIJON**

**Pour le CSA de proximité DIJON**

**Pour le CSA ministériel**



**3 votes = 3 clics**



## Sommaire

- 1 : Couverture.
- 2 : L'édito - Evénements-votes.
- 3 : CCP : C'est quoi ? - Résultats élections pro 2018 - Etapes vote.
- 4 : Profession de foi.

se-[unsa.org](http://unsa.org)

Nous  
AED

**Syndicat des Enseignants-UNSA**  
15, rue Albert Morlon 58000 NEVERS  
Tel : 03.86.61.57.64  
e-mail : [58@se-unsa.org](mailto:58@se-unsa.org)  
site internet Nièvre : [sections.se-unsa.org/58](http://sections.se-unsa.org/58)  
N° SIRET : 30620321700030  
ISSN : 0987-3171  
N° CPPAP : 0924 S 06218  
Directeur de la Publication : E. Guyot  
Revue trimestrielle ; Prix : 1 euro  
mprimé par nos soins



**Syndicat des Enseignants UNSA**  
**Section de la Nièvre**

15 rue Albert Morlon - 58000 Nevers

03 86 61 57 64 ou 06 63 86 06 12

[58@se-unsa.org](mailto:58@se-unsa.org)

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES



Du 1er au 8 décembre 2022  
FAITES VALOIR VOS DROITS !

L'école inclusive représente aujourd'hui un défi éducatif majeur. Cette ambition humaniste pour notre société est ancrée dans l'ADN du SE-UNSA. Les AED sont des acteurs indispensables pour la réussite de notre projet UNSA prônant une société toujours plus émancipatrice.



Comme le recommande son projet syndical, le SE UNSA organise régulièrement et depuis toujours des stages de formation syndicale ouverts aux personnels 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés dont les AED.

Du 1er au 8 décembre, tous les AED de France vont élire par vote électronique leurs représentants dans les instances où nous pouvons défendre vos dossiers personnels, mais aussi l'intérêt collectif de la profession (CCP, CSA et CSAMEN). Pour continuer notre accompagnement auprès de vous, nous vous sollicitons pour voter et faire voter UNSA. N'hésitez pas à nous solliciter pour vous y aider et pourquoi pas, à participer à notre événement-vote du 1er décembre ou lors de nos permanences avec moment convivial.



Toute l'équipe du SE UNSA Nièvre vous remercie pour votre confiance.



Éric Guyot,

Secrétaire départemental SE-UNSA de la Nièvre.



**Nous vous proposons des événements conviviaux pour voter ensemble 3 fois « UNSA »**

**Judi 1<sup>er</sup> déc à 18h**

**Dégustation de bières bio**

Ô Lieu, **Nevers**  
40 rue P.Vaillant-Couturier

Inscription souhaitée :  
[sections.se-uns.org/58/](https://sections.se-uns.org/58/)

**Ven 2, Lun 5 et Mar 6 déc de 17h à 20h**

**UNSApéro phoning votes**

**Sam 3 et Mer 7 déc de 10h à 19h**



Local SE UNSA,  
15 rue Albert Morlon  
**Nevers**

# CCP : C'est quoi ? :

Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) traitent des sujets d'ordre individuel. Elles sont académiques. Elles concernent les personnels non-titulaires de la fonction publique de l'État. Les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans. Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) sont composées en nombre égal par les représentants du personnel et par ceux de l'administration. Elles sont donc dites paritaires.

En application de l'article 19 de cet arrêté, les CCP sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme. Elles peuvent en outre être consultées sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des personnels relevant de leur compétence.

**Par ailleurs, les CCP pourront recevoir communication du bilan des décisions relatives aux passages en CDI, ainsi que de toute information relative à la mise en œuvre du dispositif des AESH.**



**AESH - AED**

## Résultats aux dernières élections professionnelles :

En décembre 2018, **11 syndicats** ont candidaté pour participer à la Commission Consultative Paritaire (CCP) des AESH/AED pour **5 sièges**.

Seuls 3 d'entre eux ont accédé à cette CCP dont **notre fédération l'UNSA Education avec 2 sièges sur les 5**.

Sur 3143 électeurs (AESH et AED), seuls 272 se sont exprimés, moins de 9% mais dont nombreux Nivernais car le SE UNSA 58 est aux côtés des AESH/AED depuis longtemps ! D'ailleurs une Nivernaise siégeait pour nous avant de concrétiser une reconversion professionnelle :

*Cyrielle Pasdermadjian*



- A la dernière CCP toujours à Dijon, le 1er décembre 2021, sur les 5 représentants, seuls 3 étaient présents dont les 2 de l'UNSA Education.... On vous laisse tirer par vous-même les conclusions sur notre investissement !

Vos représentantes dans cette instance académique sont :

*Une collègue AED, Christelle Turpin,*



*et une collègue AESH, Christine Cerdan*



1) J'ouvre le courriel reçu le 13/10/2022 sur ma boîte académique intitulé « Ouverture du portail des élections professionnelles ».

2) Je clique sur le lien "Accéder au portail Elections".

Ce lien est à usage unique et va permettre d'activer mon compte électeur et de créer mon mot de passe.

3) Je crée mon mot de passe et je choisis la réponse à ma question défi.

**JE NOTE PRÉCIEUSEMENT ce mot de passe, la question défi et sa réponse !**

Ce mot de passe me servira pour voter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 8 décembre 2022.

4) Je reçois ma notice de vote.

Ma notice de vote m'est remise en main propre sur mon lieu de travail ou envoyée à mon adresse postale. Elle contient **mon code de vote**.

5) Je vote !

Entre le 1<sup>er</sup> Décembre (8h) et le 8 Décembre (17h) :

Armé de mon identifiant électeur, de mon mot de passe élection et de mon code de vote, je me connecte à mon espace électeur :

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/>

Un problème ?  
06.63.86.06.12  
58@se-unsa.org

## Choisissez le syndicat

## Qui vous ressemble

### Obtenir la reconnaissance et le respect

Parce que vous êtes unique, vous avez besoin d'un accompagnement personnalisé dans les moments clés de votre parcours professionnel.

Parce que votre métier est spécifique, vous avez besoin de représentants pour améliorer vos conditions d'emploi et d'exercice, et votre santé au travail.

### Choisissez le SE-Unsa !

**Avec le SE-Unsa, faites le choix d'un syndicat disponible, efficace et ancré dans le réel.**

#### **AED : deux priorités avec le SE-Unsa**

- Bénéficier d'une formation tout au long de mon parcours
- Obtenir une meilleure reconnaissance de mon travail au quotidien

#### **AESH : deux priorités avec le SE-Unsa**

- Faire valoir l'ensemble de vos droits
- Vivre dignement de votre métier par une rémunération juste et des conditions de travail repensées

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre

# Je vote UNSA



L'UNSA, votre alliée du quotidien

